



Département de la Manche - Canton de Granville - Ville de Saint-Pair-sur-Mer

ARRETE n° 2017/4654

Annule et remplace l'arrêté n° 2017/4594 du 05 septembre 2017

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS De la rue Saint-Michel et de ses rues adjacentes

1^{ère} TRANCHE – Modification n°1

La rue des Marronniers, la ruelle du Bief, le passage Saint-Michel
La rue Saint-Michel (entre la place Charles de Gaulle et la rue des Marronniers)

Effectués par l'entreprise Eurovia à Granville 50400, ZI du Mesnil

du lundi 11 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 inclus

Le Maire de Saint-Pair-sur-Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le 31 août 2017 par l'entreprise EUROVIA en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer **des travaux d'aménagements rue des Marronniers, ruelle du Bief, passage Saint-Michel et rue Saint-Michel entre la place Charles de Gaulle et la rue des Marronniers, du lundi 11 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 inclus.**

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

ARRETE

Article 1^{er} : L'Entreprise EUROVIA est autorisée à réaliser des **travaux d'aménagements rue des Marronniers, ruelle du Bief, passage Saint-Michel et rue Saint-Michel entre la place Charles de Gaulle et la rue des Marronniers, du lundi 11 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 inclus.**

Article 2 : En raison de ces travaux d'aménagement : **Dépose de bordures, dépose et pose de pavés, dépose et repose de réseau pluvial, démolition de chaussée, mise en œuvre d'enrobés à chaud.**

- La rue des Marronniers sera barrée du 11 septembre au 20 octobre 2017 inclus, sauf aux riverains.
- La ruelle du Bief sera barrée du 11 septembre au 20 octobre 2017 inclus. Les riverains prendront leur disposition pour stationner leurs véhicules à l'extérieur du chantier.
- Le passage Saint-Michel sera interdit aux piétons pendant les travaux.
- **La rue Saint-Michel sera barrée, sauf aux riverains, entre la place Charles de Gaulle et la rue des Marronniers. La circulation sera à double sens dans ce tronçon suivant l'avancement des travaux.**
- **L'accès à la maison de retraite Saint-Michel sera possible côté rue Mallais. La circulation sera à double sens dans ce tronçon. Une déviation sera mise en place par la rue Jozeau-Marigné, la rue du Vieux Château, la rue du Buhot, la rue Mallais, la rue Saint-Michel.**
- **Plan des zones de travaux, de circulation et de déviation annexés au présent arrêté.**

Article 3 : Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise EUROVIA.

Article 4 : La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons seront assurés par l'Entreprise EUROVIA.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

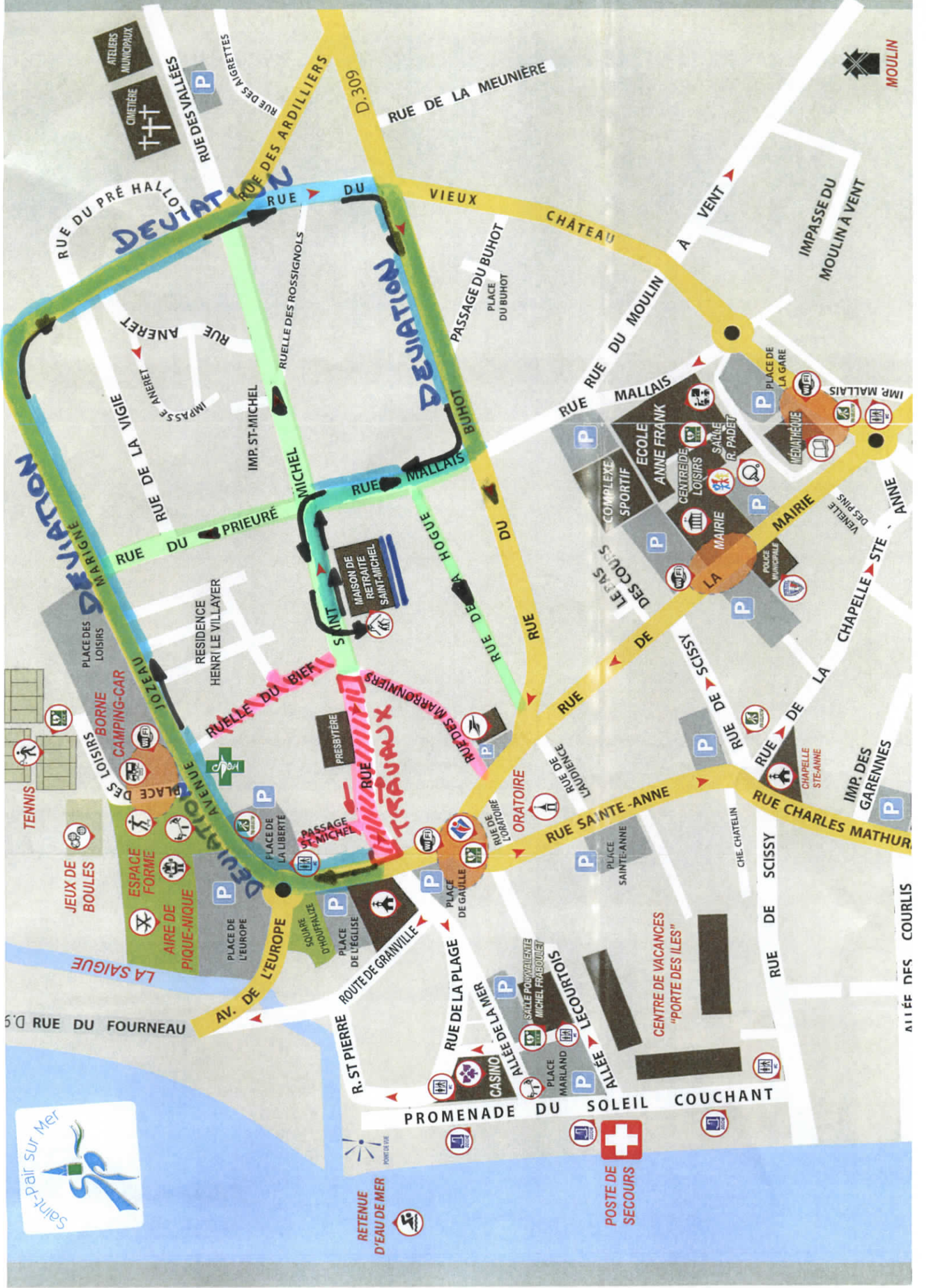
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
- M. le Chef de Service de la Police Municipale,
- M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
- M. le Responsable des services techniques municipaux,
- L'Entreprise EUROVIA de Granville,
- La Maison de retraite « Saint-Michel » de Saint-Pair-sur-Mer,
- L'Office culturel de Saint-Pair-sur-Mer,
- Le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Saint-Pair-sur-Mer.

Fait à Saint Pair sur mer,
Le 18 septembre 2017

Le Maire

Guy FROISEY





MOULIN

DEUVILLE SUR MER

DEUVILLE SUR MER

DEUVILLE SUR MER

DEUVILLE SUR MER

DEUVILLE SUR MER

RUE DES ARGILLES
RUE DES VALLEES
ATELIER AMINCRAUX
CMIETIERE

RUE DE LA MEUNIERE
RUE DES ARDILLIERS
RUE DU PRE HALLOT

IMPASSE ANERET
RUE ANERET
RUE DE LA VIGIE
RUE DU PrieurE

PLACE DES LOISIRS
BORNE CAMPING-CAR
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA VIGIE

AV. DE L'EUROPE
RUE DE LA LIBERTE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA VIGIE

R. ST PIERRE
RUE DE LA MER
RUE DE LA PLAGE
RUE DE LA SAIGUE

PROMENADE DU SOLEIL COUCHANT
RUE DE LA MER
RUE DE LA PLAGE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA MEUNIERE
RUE DES ARDILLIERS
RUE DU MOULIN A VENT

CHATEAU
PASSAGE DU BUHOT
RUE DU MOULIN A VENT

RUE MALLAIS
RUE DE MALLAIS
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE MALLAIS
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE

RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE
RUE DE LA SAIGUE



RETENUE D'EAU DE MER

POSTE DE SECOURS

ALLÉE DES COURLIS

